

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2025-072

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Martine BIARD ; M. Nicolas DE GARILHE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Claude LARDY ; Mme Patricia GARCIA ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Thibaut LE NORMAND ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Jean-José GARCIA donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Emile COHEN donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; M. Pierre POINSOT donne pouvoir à Mme Martine BIARD ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Vincent FRIDRICI donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS.

Membre absent : M. Jérôme FRANÇOIS

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 32

OBJET

FUSION ABSORPTION PAR LE GROUPE 1001 VIES HABITAT DE SA FILIALE SOLLAR ET SES CONSÉQUENCES SUR LE PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'ÉCULLY

La Ville d'Écully s'est toujours inscrite dans une politique volontariste d'aménagement et de développement équilibré de son territoire. Elle œuvre depuis de nombreuses années en partenariat étroit avec les bailleurs sociaux, afin de favoriser la création de logements de qualité et la mixité sociale sur la commune.

À ce titre, la Ville accompagne plusieurs opérateurs, parmi lesquels le bailleur social SOLLAR, filiale du groupe 1001 VIES HABITAT, acteur majeur du logement social en France.

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20251112-DELIB_2025-072-DE
Date de télétransmission : 19/11/2025
Date de réception préfecture : 19/11/2025

Par courrier en date du 4 août 2025, la Ville d'Écully a été informée par le groupe 1001 VIES HABITAT de la fusion-absorption de sa filiale SOLLAR, opération qui sera juridiquement effective au 31 décembre 2025.

Cette opération vise à renforcer la solidité financière et opérationnelle du groupe, en rationalisant ses structures internes et en améliorant sa capacité d'investissement.

Le groupe a précisé que :

- Cette évolution n'affecte pas la présence territoriale des équipes de SOLLAR, qui demeureront implantées et opérationnelles localement.
- La fusion n'aura aucun impact sur les actifs détenus : les logements actuellement possédés par SOLLAR seront transférés et conservés au sein de la nouvelle entité issue de la fusion.
- L'opération n'entraîne aucune modification des engagements pris à l'égard de la Ville d'Écully.

La Ville d'Écully avait accordé en 2012 deux garanties d'emprunt à la société SOLLAR dont les tableaux de situation sont annexés à la présente délibération.

La fusion-absorption étant une opération juridique sans rupture de continuité, ces garanties demeurent inchangées et se poursuivent au profit de la société absorbante, 1001 VIES HABITAT, sans conséquence pour la Commune ni pour ses engagements financiers.

— — —

Vu le code général des collectivités locales ;

La Commission Finances, réunie le 29 octobre 2025, entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 32 voix pour,

- Acte la fusion-absorption de la société SOLLAR par le groupe 1001 VIES HABITAT, avec date d'effet au 31 décembre 2025 ;
- Maintient les garanties d'emprunt initialement accordée à la société SOLLAR au profit de la nouvelle entité 1001 VIES HABITAT, dans les mêmes conditions ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi délibéré,

A Écully, le 12 NOV. 2025

Le Secrétaire,

Jean-Pierre MANIGLIER

Certifié exécutoire le 19 NOV. 2025

Le Maire

Sébastien MICHEL

Le Maire,

Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20251112-DELIB_2025-072-DE
Date de télétransmission : 19/11/2025
Date de réception préfecture : 19/11/2025

	B	C	D	E	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U
ETAT DE LA DETTE PAR GARANT																			
4 Portefeuille du 01/01/2015 au 31/12/2015																			
5 Etat constaté à SOLAR SA D'INM - montants en Euros.																			
6																			
7																			
8																			
	N° FICHE	ANNÉE REALISATION	LIBELLÉ	PRÉTEUR	% DE GARANTI E	TYPE DE GARANT	N° DE CONTRAT	DATE DÉCHIRANCE	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	TAUX (%)	PERIODE	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2025	INTÉRÉT	AMORT	ANNUITÉ		
1413	538	2011	PRET CDC PLUS COTEAUX ECULLY	0001 - CAISSE DES DÉPOTS	15,00	Commune	1180231	01/04/2025	50 R	LIVRET A	0,60000	3,60 A	1 004 646,23	842 384,55	30 398,53	1 819,20	32 217,73		
1414	538	2011	PRET CDC PLUS COTEAUX ECULLY	0001 - CAISSE DES DÉPOTS	15,00	Commune	1180231	01/04/2025	50 R	LIVRET A	0,60000	3,60 A	5 255,82	4 407,92	159,03	9,52	168,35		
1415	539	2011	PRET CDC PLUS COTEAUX ECULLY	0001 - CAISSE DES DÉPOTS	15,00	Commune	1180241	01/04/2025	50 R	LIVRET A	-0,20000	2,80 A	88 510,18	70 897,53	3 777,35	2 373,05			
1416	539	2011	PRET CDC PLUS COTEAUX ECULLY	0001 - CAISSE DES DÉPOTS	15,00	Commune	1180241	01/04/2025	50 R	LIVRET A	-0,20000	2,80 A	10 242,62	8 206,44	230,95	43,67	274,62		
1417	TOTAL 2 : Sous-programme = 311: ECULLY/LES COTEAUX/4D INDIV												1 108 670,85	926 094,44	32 784,21	2 249,74	35 033,95		
1418	TOTAL 1 : Garant = 000043, Mairie d ECULLY												1 108 670,85	926 094,44	32 784,21	2 249,74	35 033,95		

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20251112-DELIB_2025-072-DE
Date de télétransmission : 19/11/2025
Date de réception préfecture : 19/11/2025